

# ACTIVITES SPORTIVES

## PROTOCOLE SANITAIRE DES MANIFESTATIONS NATIONALES

### ANNEXE « TENNIS DE TABLE »

Date : 19/01/2022

## 1. PREAMBULE

La FSCF a publié un **guide de reprise des activités** et un **protocole d'organisation des manifestations sportives et culturelles**.

Cette **annexe** vient en complément du **protocole d'organisation des manifestations sportives et culturelles** et **tient compte de la spécificité sportive du tennis de table**.

*Attention, ce document ne tient pas compte des contraintes locales supplémentaires : dans certains départements/villes classés en zone de circulation active du virus, les préfets ou les élus locaux peuvent prendre des **mesures plus restrictives** pour lutter contre l'épidémie.*

Des mises à jour du protocole et des annexes seront réalisés en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

## 2. ASPECTS ORGANISATIONNELS

### 2.1 AVANT LA MANIFESTATION

#### 2.1.1 LA GESTION DE LA CIRCULATION

Il est préconisé de définir un horaire d'arrivée des sportifs et des entraîneurs en lien avec le planning de la manifestation.

#### 2.1.2 LE PLANNING DE LA MANIFESTATION

Il convient d'élaborer un planning de façon à éviter la présence d'un grand nombre de participants en même temps, en situation d'échauffement et/ou de compétition.

Ce planning doit intégrer les pauses pour le nettoyage du matériel en cours de manifestation.

### **2.1.3 LA GESTION DES ESPACES D'ÉCHAUFFEMENT**

Dans la mesure du possible, proposer plusieurs lieux d'échauffement afin d'éviter la concentration des sportifs sur un espace réduit.

### **2.1.4 LA GESTION DE L'AIRE DE PRATIQUE**

Aménagement en veillant au respect de la distanciation (1m) : zones d'attente des sportifs et entraîneurs, arbitres, table de marque, chronométrage, secrétariat informatique...

### **2.1.5 L'ORGANISATION DES PALMARES**

Limiter au maximum le nombre de personnes présentes pour la remise des récompenses : uniquement les joueurs des 4 premières places dans chaque catégorie (6 joueurs pour les doubles), avec les plateaux pour les coupes et les médailles.

Il est préconisé de réaliser les palmarès afin de réduire le nombre de personnes présentes dans le complexe sportif. Il faut séparer les jeunes des seniors.

Afin de ne pas allonger le temps de manifestation, les palmarès peuvent être réalisés dans un espace spécifique aménagé dans la salle annexe ou dans un autre espace.

### **2.1.6 L'INFORMATION DES PARTICIPANTS**

Le protocole spécifique de l'évènement doit être communiqué aux associations et sportifs inscrits à l'expiration de la date limite d'engagement et dès qu'une actualisation est faite.

Une réunion d'information peut être organisée la veille de la compétition.

### **2.1.7 L'INSTALLATION ET LE NETTOYAGE**

Elaboration du planning d'installation en tenant compte des contraintes inhérentes à la situation sanitaire : nettoyage du complexe sportif, du matériel, du mobilier utilisé par les officiels, les arbitres, la direction de la manifestation et le secrétariat informatique.

Le nettoyage doit être fait régulièrement.

## **2.2 LE JOUR DE LA MANIFESTATION**

---

### **2.2.1 LES MESURES RELATIVES AUX GESTES BARRIERES**

Le port du masque sanitaire est obligatoire pour toutes les personnes présentes sur le site de manifestation âgées de 6 ans et plus, à l'exception des sportifs à partir du moment où ils débutent leur échauffement et jusqu'au moment où ils quittent le plateau de manifestation.

Les sportifs, les entraîneurs et les juges/arbitres doivent apporter leurs masques individuels et leur gel hydroalcoolique.

Chaque sportif doit prévoir son propre matériel ainsi que sa bouteille d'eau ou sa gourde. Les affaires personnelles doivent être rangées dans le sac du sportif dès lors qu'elles ne sont pas en cours d'utilisation.

Les organisateurs mettent à disposition de tous du gel hydroalcoolique sur les

emplacements clés : accès au complexe sportif, les aires de buvette ou les espaces de restauration.

Il est demandé l'application de gel hydroalcoolique :

- Lors de l'accès au lieu d'échauffement ;
- Lors de l'accès sur l'aire de pratique ;
- Avant chaque passage compétitif ;
- À la sortie de l'aire de pratique.

Il est demandé de respecter les directives formulées par les responsables du club recevant.

### **2.2.2 LA CIRCULATION**

Le comité d'organisation local prévoit des personnes chargées de gérer les zones à risque afin de réguler la circulation et respecter les mesures de distanciation.

L'accès aux espaces d'échauffement et à l'aire de pratique est limité aux personnes concernées, en référence au planning élaboré par la commission nationale - et aux personnes indispensables concernant les bénévoles du comité d'organisation local. Tout contrevenant est exclu et peut se voir contraint de quitter le complexe sportif.

### **2.2.3 LES VESTIAIRES**

L'accès aux vestiaires est autorisé, ainsi que l'utilisation des douches.

Les vestiaires ne sont accessibles qu'aux sportifs et uniquement sur le créneau correspondant dans le planning général.

L'habillage doit se faire rapidement, aucun effet personnel ne peut être laissé dans les vestiaires. Les distanciations et le port du masque doivent être respectés dans les vestiaires.

### **2.2.4 LE NETTOYAGE DE L'INSTALLATION ET DU MATERIEL**

Chaque joueur et arbitre devront se désinfecter les mains avant et après chaque partie.

Les arbitres doivent porter le masque.

Les tables seront nettoyées avant chaque partie par les joueurs en utilisant des produits adaptés.

### **2.2.5 REUNIONS DES ARBITRES/COMMISSION**

Les gestes barrières et les règles de distanciation doivent être respectés. Le port du masque est obligatoire.

La réunion doit avoir une durée courte et se limiter aux points essentiels.

En fonction des besoins, des éléments complémentaires à destination des juges/arbitres/commission peuvent être communiqués en amont de la manifestation par envoi de courriel ou visioconférence.

### **2.2.6 LE SECRETARIAT INFORMATIQUE**

Il est préconisé de limiter le nombre de personnes impliquées sur ce secteur sur la durée de la

manifestation.

Il est conseillé que l'ensemble de ces personnes se désinfectent régulièrement les mains avec du gel hydroalcoolique.

Si c'est possible, un dispositif d'affichage peut être utilisé en remplacement des papiers individuels.

Une personne est prévue pour l'affichage papier pour l'ensemble des participants.

## 3. ASPECTS TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

### 3.1 L'ADAPTATION TECHNIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

#### 3.1.1 LES AIRES DE JEUX ET D'ÉCHAUFFEMENT

Les aires de jeux sont définies avec l'organisateur et dans les conditions optimales pour chaque joueur.

#### 3.1.2 L'ÉCHAUFFEMENT ET RENCONTRE

Les mains de chaque joueur devront être désinfectées avant et après chaque partie.

Il est demandé de ne pas échanger son matériel individuel (bouteille d'eau, serviette, raquette, balles, etc.).

Il est demandé de ne pas essuyer les mains sur la table et de ne pas essuyer avec sa serviette la surface de la table mais avec des lingettes mis à disposition.

Les tables seront nettoyées avant chaque partie par les joueurs.

On ne serre pas la main de son adversaire et de l'arbitre.

Les parties de doubles sont autorisées.

Après les rencontres, aérer les espaces utilisés.

#### 3.1.3 LE JUGEMENT/L'ARBITRAGE

Il est préconisé de réduire le nombre d'arbitres afin de faciliter la mise en place des mesures de distanciation, dans le respect du nombre minimum d'arbitres possible au regard du règlement sportif.

### 3.2 LE RESPECT DES GESTES BARRIÈRES ET LE COMPORTEMENT SPORTIF

Le non-respect du protocole sanitaire et tout comportement pouvant induire un risque pour les autres personnes est sanctionné ainsi par la commission technique :

- 1ère remarque : avertissement ;
- 2ème remarque : exclusion de la manifestation et obligation de quitter l'enceinte du complexe sportif.